

27 mai 2021

OBJET :

Mesures sanitaires
19 mai 2021

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Sandrine QUEMIN
Secrétariat général

Document transmis
pour info :
Aux membres du CHSCT

MESURES SANITAIRES APPLICABLES A COMPTER DU 19 MAI 2021

NOUVELLES MESURES SANITAIRES

/ HEURE DE FERMETURE

Le passage du couvre-feu à 21h00 entraîne de nouvelles dispositions quant à l'heure de fermeture de l'école qui passe dorénavant à **20h00**.

/ JAUGE d'ACCES

La jauge totale d'accès aux bâtiments passe de 20% à 50% soit, à l'école de 170 à **425 personnes**. Attention les jauges des salles restent à 50% de leur capacité.

/ REGROUPEMENTS

Les regroupements dans l'espace public (visites pédagogiques, travaux extérieurs) passent de 6 à **10 personnes** (y compris accompagnateurs).

/ EVENEMENTS SCIENTIFIQUES

Les rencontres, conférences, colloques et séminaires scientifiques **peuvent être organisés** et accueillir des participants extérieurs aux établissements. Si ces événements sont ouverts à des extérieurs, en plus de la distanciation, il faudra respecter la jauge de 35% de la capacité d'accueil de l'espace concerné entre le 19 mai et le 08 juin puis de 50% à partir du 09 juin.

DISPOSITIONS TOUJOURS EN COURS

/ GESTES BARRIERES

Maintien des gestes barrières : se laver très régulièrement les mains avec de l'eau et du savon- du gel hydro alcoolique est également à disposition, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main, sans embrasser.

/ PORT DU MASQUE

Port du masque obligatoire en tout lieu et toute circonstance dans les bâtiments et sur le campus.

/ VENTILATION

Ventilation des locaux

/ CIRCULATION DES FLUX

Gestion des flux de circulation et limitation du brassage :

- sens unique de circulation à l'intérieur du bâtiment
- jauge maximale d'occupation des salles de 50% de leur capacité habituelle
- distanciation : 1 mètre entre chaque personne masquée, 2 mètres entre les personnes non masquées (repas par exemple)

/ SUIVI SANITAIRE

- En cas de symptômes : les étudiants, les stagiaires et le personnel présentant des symptômes de covid -19 (toux, fièvre, nez qui coule, perte de goût ou d'odorat) doivent rester à leur domicile

et suivre les instructions du ministère des solidarités et de la santé relatives à cette situation. Sans délai, les étudiants préviennent la direction des études et les personnels le service RH de l'école.

- En cas de contact avec une personne atteinte de la covid 19, respecter les directives de l'ARS, s'isoler en restant chez soi, informer l'école, se faire tester, surveiller l'apparition de symptômes.

/ TESTS

L'école a mis en place les processus de tests suivants :

- offre de tests individuels PCR au quotidien, en cas de doute (symptômes émergents, crainte d'une exposition à risque), réalisés par le laboratoire LMB Uniliens de Vaulx-en-Velin aux adresses suivantes : 15 rue Émile-Zola (04 78 79 29 71) et 40 avenue Georges-Rougé (04 78 39 26 75)

- une procédure de dépistage collectif pouvant être décidée par l'ENSAL, l'ARS et le rectorat

- en cours, la possibilité d'obtenir des autotests, à la demande (commande en cours, non réceptionnée)

/ TRAVAIL A DISTANCE

Maintien du travail à distance soutenu

/ ENSEIGNEMENT

Maintien du présentiel alternatif pour les étudiants

/ EXAMEN et PFE

- Maintien de la possibilité d'organiser les examens en présentiel

- Organisation des PFE en présentiel, hors présence de toute personne extérieure à l'ENSAL.

/ DEPLACEMENTS

Maintien du refus d'ordre de mission vers pays extérieur à l'Union européenne

/ REUNIONS

Les réunions en présentiel restent à éviter et, si elles s'avèrent indispensables, elles regroupent 6 personnes au maximum.

EVOLUTION A VENIR

/ TRAVAIL A DISTANCE

Assouplissement du travail à distance :

- à compter du 09 juin : 3 jours de travail à distance par semaine maximum

- à compter du 01 juillet : 2 jours de travail à distance maximum

- à compter du 01 septembre, si la situation sanitaire le permet, retour au régime de droit commun du télétravail.

/ REUNIONS EN PRESENTIEL

Elles sont de nouveau autorisées à compter du 9 juin, avec une jauge recommandée d'une personne pour 4 m² et un strict respect des gestes barrières (port du masque notamment) et distanciation.